

Agrarallianz - Alliance Agraire

Denken in der Wertschöpfungskette

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coire, le 14 janvier 2016

Procédure de consultation sur les enveloppes financières 2018-2021 destinées à l'agriculture :

Conserver les enveloppes financières et la Constitution actuelles

Au nom de la constance et de la continuité, l'Alliance Agraire recommande de conserver les enveloppes financières actuelles. Et renoncer à un débat constitutionnel générerait de la confiance.

L'Alliance Agraire rejette les coupes budgétaires proposées par le Conseil fédéral, en particulier celles qui touchent les paiements directs. Les paiements directs davantage orientés sur les prestations, qui ont été bien acceptés par les agricultrices et agriculteurs suisses, doivent être concrétisés par des moyens financiers constants. Cela renforce la confiance envers la politique agricole. Dans sa prise de position détaillée, l'Alliance Agraire relève que les contributions aux systèmes de production devraient être renforcées. De plus, actuellement, quelques très grandes exploitations profitent de paiements directs très élevés. Des corrections sont nécessaires à ce niveau.

L'article sur l'agriculture de la Constitution a fait ses preuves depuis environ 20 ans. L'Alliance Agraire craint que la volonté d'avoir des conditions-cadres financières fiables soit grevée d'un débat constitutionnel inutile. Renoncer à une votation populaire serait une bénédiction pour le secteur agricole et son environnement.

Pour toute question:

Martin Bossard, président Alliance Agraire 076 389 73 70 Christof Dietler, directeur, 081 257 12 21

L'Alliance Agraire est une association d'organisations des milieux agricoles, de protection des consommatrices et consommateurs, de protection des animaux et de l'environnement.

La prise de position sur l'EF 18-21 ainsi que le document stratégique AgroForte 14-21 peuvent être téléchargés sous http://www.alliance-agraire.ch/

Kornplatz 2, CH-7000 Coire; TEL +41 (0)81 257 12 21 MAIL info@agrarallianz.ch





























